APERÇU DU FONDS

Fonds équilibré+ Ninepoint (auparavant, Fonds d'appréciation du capital Ninepoint) – Parts de série P

Au 8 octobre 2026
Gestionnaire : Ninepoint Partners LP

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série P du Fonds équilibré+ Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») propose d'introduire des frais d'administration fixes pour remplacer les charges opérationnelles variables actuelles qui sont facturées au fonds. Une assemblée des porteurs de parts de certaines séries du fonds sera tenue le 19 novembre 2026 ou vers cette date pour voter à l'égard de la modification proposée. Si elle est approuvée, la modification proposée devrait prendre effet le 1er janvier 2027 ou vers cette date.

BREF APERÇU

Code du fonds :	NPP 1034	**Gestionnaire du fonds :**	Ninepoint Partners LP
Date de création de la série :	2 février 2024	**Gestionnaire de portefeuille :**	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 31 août 2026 :	58,81 millions $	**Distributions :**	Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Le RFG n'est pas disponible, car aucune part de la série n'a fait l'objet d'un placement.	**Placement minimal :**	1 000 000 $ initial, 25 $ additionnel

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

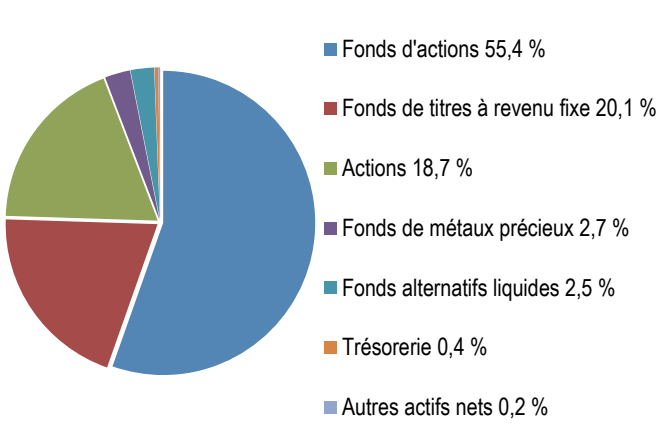
Le fonds cherche à offrir aux porteurs de parts une croissance à long terme tout en protégeant le capital au moyen d'un style de placement équilibré. Le fonds investira principalement, directement et indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe ainsi que dans des titres d'OPC.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2026)

1.	Fonds d'obligations diversifiées Ninepoint, série FNB	20,1 %
2.	Fonds mondial sélect Ninepoint, série FNB	14,9 %
3.	Fonds énergie Ninepoint, série FNB	13,4 %
4.	Fonds d'infrastructure mondiale Ninepoint, série FNB	12,5 %
5.	Fonds aurifère et de minéraux précieux Ninepoint, série FNB	9,6 %
6.	Fonds de revenu cible Ninepoint, série FNB	5,0 %
7.	Fonds de lingots d'or Ninepoint, série FNB	2,7 %
8.	Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation, catégorie A	2,5 %
9.	Fonds d'opportunités de crédit alternatif Ninepoint, série FNB	2,5 %
10.	Power Corporation du Canada	1,0 %
Pourcentage total des dix principaux placements		**84,2 %**
Nombre total de placements		**30**

Répartition des placements (au 31 août 2026)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

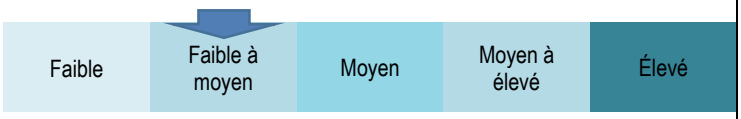
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Ninepoint Partners LP. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série P du fonds depuis la création de la série. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible car les parts de série P du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible car les parts de série P du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible car les parts de série P du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme et une protection du capital au moyen d'un style de placement équilibré. Le fonds convient aux investisseurs qui prévoient investir à moyen et à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série P du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts de série P du fonds, vous devez payer des frais d'acquisition initiaux.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars ($)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5,0 % du montant investi	De 0 $ à 50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Le montant réel de ces frais d'acquisition initiaux devra faire l'objet d'une négociation entre vous et votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant brut au moment de la souscription et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 1,85 % de la valeur de la série. Les frais du fonds de cette série n'ont pas été fournis, car aucune part de la série n'a fait l'objet d'un placement.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ninepoint Partners LP verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux est le suivant :

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars ($)
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 10,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'échange ou de conversion	La société de votre représentant peut vous facturer des frais allant de 0 % à 2 % de la valeur des parts visées par l'échange ou le reclassement, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées dans les 20 jours de leur souscription ou d'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3,0 % de la valeur liquidative des parts.
Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés	Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com/fr
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.